



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

G.226

**SYSTÈMES INTERNATIONAUX ANALOGIQUES
À COURANTS PORTEURS
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES COMMUNES
À TOUS LES SYSTÈMES ANALOGIQUES
À COURANTS PORTEURS**

BRUIT SUR UNE LIAISON RÉELLE

Recommandation UIT-T G.226

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation G.226 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule III.2 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

BRUIT SUR UNE LIAISON RÉELLE

1 Cas des systèmes en câble

Il convient d'observer qu'en général les ingénieurs chargés des projets de construction ont à se préoccuper, non pas de certains circuits ou de liaisons particulières, mais du matériel qui servira à établir de nombreuses liaisons. Il n'est pas commode pour le CCITT de spécifier quelle doit être la qualité de chaque liaison réelle qui peut être établie, ni pour l'ingénieur d'envisager d'avoir à modifier ses projets selon les diverses longueurs ou toutes autres conditions à remplir sur les diverses liaisons réelles. C'est pour cette raison que le CCITT a défini des circuits fictifs de référence; son but était que les ingénieurs puissent s'assurer que, si le matériel dont ils ont conçu le projet est utilisé dans toutes les parties d'un circuit réel ayant la constitution du circuit fictif de référence, la qualité spécifiée par le CCITT pour le circuit fictif de référence sera obtenue sur ce circuit réel.

Les liaisons internationales réelles ont généralement une constitution différente de celle du circuit fictif de référence et comprennent souvent des équipements de conceptions différentes; pour chacune de ces raisons, on ne peut pas se fonder uniquement sur les Recommandations relatives aux circuits fictifs de référence pour en déduire la qualité que l'on peut espérer obtenir d'une liaison réelle.

Cependant, sur une section homogène réelle, on doit s'attendre que la puissance du bruit, mesurée lors de la mise en service et en appliquant la charge conventionnelle définie au § 2 de la Recommandation G.223, soit du même ordre de grandeur que la puissance de bruit calculée, compte tenu de la constitution particulière de la section homogène réelle et des valeurs réelles des paramètres ainsi que des implications du § 2.6 de la Recommandation G.222; il n'y a lieu de s'inquiéter que si la valeur mesurée dépasse notablement la valeur calculée, ce qui indiquerait un défaut probable dans une partie des équipements. Dans ce cas, on doit s'efforcer d'obtenir une puissance de bruit mesurée du même ordre de grandeur que la valeur calculée.

2 Cas des faisceaux hertziens

Voir la Recommandation 395 du CCIR [1].

Référence

- [1] Recommandation du CCIR *Bruit dans la partie radioélectrique de circuit à établir sur des liaisons réelles utilisant des faisceaux hertziens de téléphonie à multiplexage par répartition en fréquence*, volume IX, Rec. 395, Dubrovnik, 1986.